

# Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon du 11 juillet 2018 à La Bastide

**Présents :** Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILBERT : Ginasservis ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Antoine FAURE : Aups ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Paul GOLÉ : Castellane ; Paul CORBIER : Saint Julien du Verdon ; Jean BACCI : conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur  
**Ont donné pouvoir :** Charles Antoine MORDELET à Antoine FAURE ; Christiane PHILIBERT à Magali STURMA-CHAUVEAU ; Eliane BARREILLE à Jean BACCI

## **1. Approbation du compte rendu de la séance du 30 mai 2018 à Saint Julien du Verdon**

### **2. Désignation d'un 6<sup>ème</sup> vice-président**

En application des nouveaux statuts en vigueur, les membres du Bureau à l'unanimité désignent Mme Arlette RUIZ.

### **3. Avis concernant un projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Moissac-Bellevue**

La Préfecture du Var a sollicité le Parc pour émettre un avis sur le projet en tant que personne publique associée. Le projet est porté par la commune, qui a fait appel à l'opérateur URBA SOLAR dans le cadre d'une consultation. Le projet, à la dimension participative, a été construit en déclinaison de la position prise par le Comité syndical concernant la maîtrise du développement du photovoltaïque au sol sur le territoire du Parc, en mai 2010. Un pré-avis avait été sollicité par la commune auprès du Parc en octobre 2015 concernant le site d'étude. Le Parc vient d'être consulté par ailleurs récemment par la DREAL dans le cadre de l'élaboration de l'avis de l'autorité environnementale, concernant l'étude d'impact inhérente au projet. Il a été remis à la DREAL les éléments du pré-avis précité.

A l'issue de sa présentation, les membres du Bureau à l'unanimité (M. Bacci ne prenant pas part au vote) émettent un avis favorable sur le projet avec demande de précisions des mesures d'accompagnement proposées.

*Avis complet disponible sur demande.*

### **4. Examen de la possibilité de s'associer à des démarches de coopération inter-régionales – Maritimo**

Les membres du Bureau à l'unanimité valident la proposition faite au Parc du Verdon d'intégrer un projet de coopération interreg-maritimo, porté par la région LIGURIE en Italie et par l'association des communes pastorales de PACA, sur le thème de la transhumance et du pastoralisme : il s'agit d'un projet de valorisation des anciens itinéraires de transhumance des territoires italiens et français (06, 83 et Corse) et destiné à faciliter l'accès aux Parcs régionaux et nationaux.

### **5. Convention avec la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération DLVA**

Dans le cadre de la compétence GEMAPI revenant de manière automatique et obligatoire à la DLVA depuis le 1er janvier 2018 et en parallèle de la démarche lancée par le syndicat mixte de gestion du Parc du Verdon pour mener la concertation à l'échelle du bassin versant du Verdon sur l'organisation à mettre en place pour l'exercice de cette compétence, les membres du Bureau à l'unanimité valident la convention de coopération avec la DLVA pour la réalisation d'une étude de danger des digues de Vinon-sur-Verdon ayant pour objectif de définir le système d'endiguement de la traversée de Vinon-sur-Verdon en remplissant les exigences réglementaires des services de l'Etat.

### **6. DIG pour les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau : réponse aux remarques du commissaire enquêteur**

Suite à l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour le programme pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon, qui s'est déroulée du 26 mars au 26 avril, le commissaire enquêteur a émis deux réserves portant sur les travaux dans les secteurs concernés par l'Apron du Rhône et sur les interventions dans les adoux. Les deux réserves concernent le programme porté par le SIVU d'entretien des berges du Verdon : celui-ci a répondu aux réserves par courrier du Président. A l'issue de leur présentation, les membres du Bureau apportent les réponses suivantes :

- Sur la demande de reporter les travaux prévus dans le secteur aval de Castellane du printemps à l'été (par rapport à l'apron) : le maître d'ouvrage s'engage à décaler ses interventions à la période automnale sur les mois de septembre et octobre, privilégiant une réduction maximale des risques de perturbation. Le déplacement des travaux sur la période estivale n'est pas le plus approprié, ce secteur étant très fréquenté l'été.
- Par rapport aux travaux prévus sur les adoux, qui pour le commissaire enquêteur ne relèvent pas de l'intérêt général au regard des impacts potentiels sur des milieux riches et à préserver (milieux stables dans le temps même si évolutions cycliques en fonction des aléas) : il est rappelé que le premier principe envisagé sur ces milieux exceptionnels est précisément la «non-intervention» car, en l'absence de perturbations anthropiques, ceux-ci sont stables dans le temps. Cet aspect n'était peut-être pas suffisamment clairement évoqué dans le dossier de demande d'autorisation. Les rares interventions concerneront des perturbations anthropiques avérées.

## 7. Dossiers de demande de subvention

Les membres du Bureau à l'unanimité valident les opérations et plans de financement qui suivent :

- Renouvellement des conventions financières d'animation Natura 2000 (pour 3 ans)

**Animation site des Gorges de Trévans** (1/4 ETP) Coût total TTC : 82 244,00 € // Etat 35 364,92€ / FEADER 43 589,32 € / Autofinancement 3289,76 €

**Animation site des Basses Gorges du Verdon** (¼ ETP) Coût total TTC : 43 085 € // Etat 17 664,85€ / FEADER 22 835,05 € / Autofinancement 2585,10 €

**Animation sites « Grand Canyon du Verdon-Plateau de la Palud » et « ZPS Verdon »** (1/2 ETP) Coût total TTC : 109 815 € // Etat : 46 121,30€ / FEADER : 58 201,95 € / Autofinancement : 5491,75 €

**Animation sites « Sites à chauves-souris de Valensole » et « ZPS Plateau de Valensole »** (1 ETP) Coût total TTC : 161 610 € // Etat : 66 260,10€ // FEADER : 85 653,30 € / Autofinancement : 9696,60 €

- Co-animation de la démarche REGAIN : (1/2 ETP sur 18 mois)

Coût total TTC : 35 360 € // Agence de l'eau : 22 984 € / Région : 5 304 € / Autofinancement : 7072 €

- Création de supports de communication et de sensibilisation

Coût total TTC : 40 000 € // Agence de l'eau : 20 000 € / Région : 12 000 € / Autofinancement : 8 000 €

- Modification du plan de financement (participation des EPCI) pour le renouvellement de la DIG

Coût total TTC : 60 000 € // Agence de l'Eau : 30 000 € / CD 04 : 10 000 € / EDF : 5 116 € / PNR Verdon 8 322 € / Communauté d'agglomération dracénoise : 725 € / Com. de communes Provence Verdon 187 € / SIVU d'entretien berges du Verdon : 4656 € / Commune d'Andon : 245 € / Commune Séranon : 285 € / Commune Valderoure : 464 €

## 8. Marchés de travaux d'entretien et de restauration de la végétation des berges et du lit du bassin versant du Verdon – année 2018

Sur proposition de la commission des achats réunie le 5 juillet 2018, les membres du Bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer les marchés à bons de commande suivants :

- Lot 1 : secteur Verdon → **SARL Travaux environnement** (LES MEES) : montant maxi de 50 640 € TTC
- Lot 2 : secteur Colostre → **Environnement Réponse Aménagement** (FORCALQUIER) : montant maxi de 40740 € TTC
- Lot 3 : secteur bassin Artuby Verdon → **Action Travaux Environnement** (ST RAPHAEL) montant maxi de 46 000 € TTC

## 9. Renouvellement de la convention avec la Fondation du patrimoine

Les membres du Bureau à l'unanimité valident le renouvellement de la convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine, pour une période de 3 ans, permettant de mutualiser les moyens de chaque structure et de promouvoir la connaissance, la conservation et la valorisation du patrimoine non protégé.

## 10. Organisation et encadrement de l'inauguration « tour du lac de Ste Croix »

Dans le cadre de l'inauguration de la randonnée « tour du lac de Sainte Croix » organisée le 23 septembre 2018, les membres du Bureau à l'unanimité autorisent le Président à signer les conventions de partenariats avec l'ensemble des partenaires pour l'organisation de cet évènement.

## 11. Prolongation de la convention de partenariat avec la Communauté de communes lacs et gorges du Verdon

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la prolongation jusqu'au 31 décembre 2018, de la convention de partenariat avec la CCLGV ayant pour objet de mettre à la disposition du Parc plusieurs jours de travail du chargé de mission SCOT de la CCLGV en appui à la préparation des avis du Parc sur les documents d'urbanisme.

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
à Moustiers Sainte Marie, le 18 juillet 2018

Le Président,  
Bernard CLAP

